

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le 30 JUIN à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Grivesnes sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, MARCEL Marie-Hélène, PREVOST Anne-Marie, BLIN Monique, RAMON Marie-Gabrielle, DEMORSY Roselyne

Messieurs DURAND Pierre, DESROUSSEAUX Éric, CHARLES Gilles, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, DOVERGNE Alain, LARTIGAU Alain suppléant de WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LECONTE Yves-Robert, CARON Hubert, VERONT Fabrice, BOQUET Cédric, DARCIS Philippe, LESCUREUX André, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLETTE Paul, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67
Membres présents : 34
· dont suppléés : 1

Membres représentés : 15

Votants : 49

Date de la convocation
23 juin 2022

Secrétaire de séance :
Cédric BOQUET

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, Mme BLIN Monique de M. BLIN Nicolas, Mme DOUAY Sonia de M. LECOINTE Jean-Noël, M. Joel BEAUMONT de Mme ROSE Maryse-Corrinne, M. DESROUSSEAUX Éric de M. COTTARD Yves, M. VAN OOTEGHEM J. Michel de M. LEVASSEUR Roger, M. DOVERGNE Alain de Mme BERTOUX Julia, M. HEYMAN Christophe de CHANTRELLE Brice, M. MOURIER Francis de Mme RIHET Anne, M. DELANAUD Stéphane de M. LAMOTTE Dominique, M. MEGLINKY de M. NOCHEZ Didier, M. DOVERGNE Alain de M. DEMOUY Bertrand, Mme RAMON Marie-Gabrielle de Mme TESTART Laëtitia, M. MEGLINKY Philippe de Mme RIQUIER Ludivine, M. BOUCHER Michel de MAROTTE Philippe

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corrinne, MENARD Sergine, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, BERTOUX Julia, RIHET Anne, DAMAY Lydie, TESTART Laëtitia, RIQUIER Ludivine, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie,
Messieurs BLIN Nicolas, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, LAVOINE Nicolas, LEVASSEUR Roger, TEN Franck, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, HOLLINGUE Rémy, TOURNIQUET Gautier, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, MAROTTE Philippe, CLEMENT Dominique, BENONY Miguel

OBJET : GRILLE TARIFAIRE - PRESTATIONS DES SERVICES TECHNIQUES DE LA CCALN

Rapport de Monsieur Michel Van de Velde, Vice-Président Voirie

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2022, relative à la tarification des prestations des services techniques à compter du 1^{er} janvier 2022,

Considérant que la convention de prestations des services techniques de la CCALN a été adoptée par délibération du Conseil Communautaire en date du 27 mai 2021,

Considérant que cette convention prévoit la possibilité d'évolution tarifaire par décision de l'assemblée délibérante,

Compte tenu de l'inflation, de l'évolution des coûts de main d'œuvre et de la gestion du matériel,

Sur proposition de la commission Voirie du 13 juin 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 20 juin 2022,

Il y a lieu d'ajuster la grille tarifaire comme suit :

Prestations	Tarifs* à partir de 1 ^{er} juillet 2022
	€ / heure
Camion	36,37 € / heure
Tractopelle	60,60 € / heure
Fauchage Débroussaillage	61,23 € / heure
Tracteur Balai	42,43 € / heure
Tracteur remorque	30,29 € / heure
Débroussaillage à dos	36,37 € / heure
Tondeuse à main	42,43 € / heure
Tondeuse auto-portée	42,43 € / heure
Peinture routière	prix coûtant / facture
Enrobés à froid	prix coûtant / facture
Sel de déneigement	prix coûtant / facture
Main d'œuvre	21,53 € / heure / agent

* Tous les tarifs relatifs aux équipements et matériels intègrent la main d'œuvre.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Adopte la grille tarifaire présentée ci-dessus pour une entrée en application à compter du 01 juillet 2022,
- Autorise le Président et le Vice-Président chargé de la Voirie à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 05/07/22

Affiché le 05/07/22

Fait et délibéré, le 30 JUIN 2022
 à GRIVESNES

Le Président,



Alain DOVERGNE

